

Guide des aides économiques

Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale
CAPEA Action



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

Objectifs

Aider les chefs d'entreprises artisanales à :

- Élaborer une véritable stratégie de développement pour leur entreprise .
- Livrer un produit ou un service conforme;
- Maîtriser les ressources de leur entreprise;
- Assurer la pérennité de leur entreprise.

Bénéficiaires

Entreprises artisanales de plus de 2 ans d'existence, engagées dans une démarche de développement, ayant déjà bénéficié du dispositif CAPEA Diagnostic et éventuellement du dispositif CAPEA Initiative.

Montant

Le dispositif CAPEA Action prend la forme :

- d'une formation collective de 5 jours,
 - d'un accompagnement individuel en entreprise par un consultant pendant 5 jours,
- sur une période de 10 à 12 mois.

Il vise à permettre au chef d'entreprise :

- D'imaginer l'évolution de son entreprise;
- D'identifier les processus importants de l'entreprise;
- De maîtriser la gestion de l'entreprise;
- D'écouter ses salariés et valoriser les savoir faire;
- De connaître les exigences légales et normatives.

Le financement de CAPEA varie en fonction des subventions accordées par les Conseils régionaux à la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat.

Exemple en Pays de la Loire : subvention représentant 50 à 70 % du coût des diagnostics et conseils apportés aux entreprises dans le cadre de CAPEA

Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt

BP 75

85002 La Roche sur Yon

Tél. : 02.51.44.35.00 - Fax : 02.51.44.35.49

www.cm-larochesuryon.fr